

**CHARTRE DU COLLECTIF DES COMITES LOCAUX  
POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ)  
ET SERVICE LOGEMENT JEUNES (SLJ) DE LA REGION PACA**

La spécificité de la question du logement des jeunes a été reconnue par la création d'un statut des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) au travers de la circulaire n° 383 du 29/06/90.

Sur le territoire PACA, de nombreux CLLAJ et Service Logement Jeunes (SLJ) ont vu le jour au fil des années.

La recherche d'un logement pour un jeune est complexe et d'autant plus pour ceux qui doivent faire face à d'autres difficultés (sociales, familiales, professionnelles, financières...).

Les CLLAJ et SLJ ont chacun développé des actions au niveau local pour répondre à cette démarche spécifique.

Partant du constat de leur isolement, ces structures agissant en direction du logement et du public jeunes, ont éprouvé le besoin de se rencontrer et d'échanger.

Face au contexte actuel de la crise du logement, les difficultés à accéder à l'hébergement ou au logement s'accroissent.

Ce regroupement informel a donc décidé de se structurer au sein d'un collectif regroupant des CLLAJ et SLJ de la Région PACA.

Cette présente Charte, inspirée de celle de l'Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ), définit la participation à une démarche commune.

En effet, notre souhait est de favoriser les échanges, de profiter et de capitaliser les expériences de chacun.

Notre ambition est également, de créer les conditions d'une mutualisation des « savoir-faire » et, à partir de ces multiples expériences basées sur une observation réelle, commune et partagée, de pouvoir être en capacité d'analyser et de proposer des orientations plus générales sur la question du logement des jeunes. Les membres du collectif mènent des actions fidèles à l'esprit de la circulaire interministérielle du 29 juin 1990.

Le collectif a défini, ainsi ses principes généraux :

### **1) Les missions du Collectif :**

- Promouvoir toutes les actions permettant de favoriser les étapes du parcours résidentiel du jeune,
- Favoriser le regroupement régional dans le but de mutualiser des « savoir-faire »,
- Etre un interlocuteur privilégié dans le cadre d'un observatoire de la demande et des besoins en matière de logement des jeunes.

### **2) Les objectifs communs du Collectif :**

Dans le cadre de l'insertion par le logement, les CLLAJ et SLJ de la région PACA partagent des objectifs communs :

- Accueillir et accompagner les jeunes de moins de 25 ans, voire de moins de 30 ans dans leur parcours logement,
- Agir avec un objectif de prévention,
- Chercher à développer des réponses adaptées en prenant en compte la spécificité du jeune et du territoire,
- Promouvoir la question du logement des jeunes dans la politique du logement, notamment au niveau local et régional,
- Susciter le partenariat local et/ou collaborer pour rechercher les réponses les plus pertinentes.

### **3) Les actions du collectif :**

Le collectif s'engage, sur la question du logement des jeunes, à développer les actions suivantes :

- Etre un lieu d'échange et de ressources,
- Rechercher, développer des actions communes, et participer à des réflexions mise au service de chacun des membres du collectif : mise en commun d'outils, mutualisation des « savoir-faire », échanges d'expériences, aide à la conceptualisation de nouveaux projets et de leur expérimentation...,
- Participer à des réflexions locales dans le but d'être force de proposition,
- Soutenir et accompagner les initiatives de création de CLLAJ ou SLJ sur la région PACA,
- Rechercher les réponses les plus adaptées à la demande des jeunes et travailler de façon concertée avec le partenariat local.



Au-delà des membres fondateurs, le collectif s'ouvre à toute structure pouvant répondre aux mêmes objectifs, missions et actions déclinés dans cette charte.

Chaque membre signataire de cette charte s'engage à :

- Respecter la liberté de chaque CLLAJ ou SLJ d'adhérer à d'autres mouvements ou fédérations,
- Respecter une représentativité égale quelle que soit sa taille ou son implantation géographique,
- Promouvoir l'identité de ce collectif auprès des différents interlocuteurs et décideurs,
- Participer à la vie de du collectif des CLLAJ de PACA.

Chaque membre du Collectif adhère aux principes généraux de cette charte.